



**FACULTÉ DES SCIENCES  
MONTPELLIER**

---

**CONSEIL**  
**SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2020 - N° 306 -**

---



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le ...

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS**

Rachel **CERDAN**  
Benoîte **DE SAPORTA**  
Gilles **DESPAUX**  
Agnès **FICHARD-CARROLL**  
Jean-Sébastien **FILHOL**  
Marie **FORET**  
Sylvie **HURTREZ**  
Philippe **MÜNCH**  
Bertrand **PLEZ**  
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	

**Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Richard **ARINERO**  
Emilien **AZEMA**  
Séverine **BERARD**  
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**  
Christine **LEREDDE**  
Vanessa **LLERAS**  
Alban **MANCHERON**  
Fleurice **PARAT**  
Marc **ROLLAND**  
Béatrice **ROY**

X	
	Benoîte <b>DE SAPORTA</b>
X	
	Alban <b>MANCHERON</b>
	Séverine <b>BERARD</b>
	Philippe <b>MÜNCH</b>
X	
	Michael <b>SMIETANA</b>

**Collège C : USAGERS**

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane <b>BASSO</b>		
Nolwenn <b>BAUTIER</b> (suppléant)		
Maxime <b>BOUDET</b>		
Teddy <b>BAYLET</b> (suppléant)	X	
Alban <b>DURAND</b>		
David <b>ABEZA</b> (suppléant)		
Noémie <b>FRERE</b>		
Aude <b>BRETAGNOLLE</b> (suppléant)		
Coraline <b>MONTARIOL</b>		
Adèle <b>BARROIL</b> (suppléant)		
Axelle <b>SCHMITT</b>		
Déborah <b>GARCIA</b> (suppléant)		
Alexandre <b>SERP</b>		
Thomas <b>BESSEDE</b> (suppléant)		
Renaud <b>SOROT</b>		
Guilhem <b>FOUILHE</b> (suppléant)		

**Collège D : Personnels IATSS**

Georges <b>BOUBY</b>		
Dalila <b>HAMMAR</b>		Nabil <b>KOUADRI</b>
Nabil <b>KOUADRI</b>	X	
Nicolas <b>MOUREAU</b>		

**Personnalités extérieures**

Christian **ASSAF**  
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël **DELAFOSSÉ**  
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**  
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-  
Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**  
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Jean-Pierre <b>PECOUL</b>

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**  
**En début de séance, 19 membres présents ou représentés**

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

**Invités permanents présents :**

**- Directeur (trice) s adjoint(e)s**

Frédéric **LEMOIGNO** (Pédagogie/LMD5)

**- Directeurs Département d'enseignement**

Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)

Hervé **LOUCHE** (Mécanique)

Ian **ROBBINS** (Bio-MV)

Florence **ROUESSAC** - Dir dj (Chimie)

**- Chefs de service**

Béatrice **GOUJON** (Directrice Administrative Adjointe)

Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Directrice Administrative Adjointe)

**- Responsables Pédagogiques**

Richard **ARINERO** (Licence)

Bernard **GODELLE** (Master)

Bertrand **PLEZ** (Master)

**- Chargés de mission**

Teddy **BAYLET** (Etudiant)

Jérôme **CASTELLON** (Evaluation)

Sylvie **HURTREZ** (Planning)

**- Invités exceptionnels**

Pierre-Yves **BLANCHARD** (Chimie)

**- Secrétaire de séance**

Béatrice **GOUJON** (Directrice Administrative Adjointe)



Le **mercredi 12 février 2020**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 7 février 2020, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

## 1. Introduction

### a. Ordre du jour

**M. HOFFMANN** annonce l'ordre du jour :

- 1- *Introduction du Directeur,*
- 2- *Approbation du PV n° 303 - Conseil du 13 novembre 2019,*
- 3- *Vote de conventions,*
- 4- *Point sur la Pédagogie :*
  - a- *Vote du calendrier de la FdS - année universitaire 2020-2021,*
  - b- *Bilan du parcours adapté,*
  - c- *Point sur les remontées du LMD5,*
- 5- *Questions diverses.*

**M. HOFFMANN** demande si l'assemblée a des questions diverses.

**Mme BERARD** informe avoir 2 remarques.

**M. HOFFMANN** indique qu'il répondra aux questions diverses en fin de séance.

**Mme BERARD** précise que sa première interrogation concerne les maquettes LMD5 qui ont été déposées sur Moodle puis ensuite retirées. Elle demande également si la DFE a déjà fait la synthèse des maquettes qui ont été remontées.

**M. HOFFMANN** indique que **M. LEMOIGNO** fera un point sur les maquettes. La direction a reçu des retours de la part de la DFE le 11 février dernier. Pour répondre à la 1<sup>ère</sup> question de **Mme BERARD**, les maquettes ont été mises sur Moodle puis enlevées car elles n'avaient pas été vérifiées par l'équipe de direction et elles comportaient des erreurs. La direction s'est empressée de retirer les documents pour ne pas communiquer de fausses informations. A ce jour, il reste les maquettes du Département BE à corriger. Dès qu'elles seront prêtes, elles seront mises en ligne.

Concernant la situation actuelle, **Mme BERARD** demande comment la Faculté des Sciences se positionne en tant que personne morale.

**M. HOFFMANN** répond qu'il interviendra sur la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) en fin de séance, lors du point relatif aux questions diverses.

### b. Inauguration du bâtiment 36 - Campus Triolet

**M. HOFFMANN** revient sur l'inauguration du bâtiment 36, qui a eu lieu le 11 février 2020, et qui s'est passée dans des conditions différentes que celles souhaitées. Il espère que les incidents ne marqueront pas trop négativement la vision de la Faculté des Sciences par Madame la Rectrice et que cela n'entachera pas les demandes de CPER qui arriveront par la suite. D'autant que les individus qui sont intervenus et qui ont fait « un peu de bruit » sont pour certains des personnels de la Faculté des Sciences mais d'autres n'étaient ni des personnels de la Faculté, ni des personnels de l'Université de Montpellier.

**c. Journée Portes Ouvertes UM - 29 février 2020**

**M. HOFFMANN** rappelle que la Journée Portes Ouvertes se déroulera le 29 février prochain. Il annonce que cette manifestation se déroulera au sein du bâtiment 36. Les stands de la FdS se situeront au 1<sup>er</sup> étage alors que le SCUIO-IP et la BU seront localisés au rez-de-chaussée. En Codir du 11 février 2020, une présentation des salles de TP ouvertes au public et à la visite des familles a été faite aux Directeurs de Département.

**d. Showférance avec Manu Houdart. Semaine des Maths - 11 mars 2020**

**M. HOFFMANN** informe que la semaine du 11 mars est dédiée aux Mathématiques. Aussi le 11 mars, se tiendra à la Faculté une Showférance animée par Manu Houdart. Grand public, elle aura lieu dans un amphi du bâtiment 36, en fin de journée. Cette manifestation est ouverte aux étudiants mais aussi aux personnes retraitées et à leurs petits-enfants.

**e. Ordre du jour prévisionnel du prochain Conseil de la FdS - Jeudi 12 mars 2020**

**M. HOFFMANN** annonce que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences se tiendra le jeudi 12 mars 2020, à la Salle des Actes du bâtiment 7. L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- 1- Intervention du Directeur,
- 2- Approbation des PV,
- 3- Vote de conventions,
- 4- Pédagogie - Règles de calcul Parcoursup,
- 5- Financier - Nouvelle tarification des locaux,
- 6- Questions diverses.

**M. HOFFMANN** précise que les conseillers souhaitant ajouter un point ou une question diverse peuvent le contacter ou s'adresser à **Mme GAUCERAND**, assistante de Direction. En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

**2. Approbation du PV n° 303 du 13 novembre 2019 et du Relevé de conclusion n°305 bis**

**f. PV n° 303 du 13 novembre 2019**

**M. HOFFMANN** demande si l'assemblée a des questions et/ou des remarques sur ce procès-verbal n°303 du Conseil du 13 novembre 2019. Il précise que le document a été mis à disposition de l'assemblée le 7 février dernier.

**M. HOFFMANN** interroge **Mme. GOUJON** sur le nombre de votants. **Mme GOUJON** informe que le quorum n'est pas atteint.

**M. HOFFMANN** propose de poursuivre la séance et de l'interrompre dès que le quorum sera atteint afin que le Conseil se prononce. Le quorum étant atteint dans les minutes qui suivent, **Mme GOUJON** en informe **M. HOFFMANN**. Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le procès-verbal n° 303 - du mercredi 13 novembre 2019.

**RÉSULTAT DU VOTE**

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 2

**Le Conseil donne un avis FAVORABLE au PV n°303 - Conseil du mercredi 13 novembre 2019.**

**g. Relevé de conclusion n°305bis - Conseil exceptionnel du 28 janvier 2020**

**M. HOFFMANN** demande si l'assemblée a des questions et/ou des remarques sur ce relevé de conclusions n° 305bis du Conseil extraordinaire du 28 janvier 2020. L'auditoire n'a aucune question ni remarque sur ce document

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Relevé de conclusions n° 305bis - du mercredi 28 janvier 2020.

**RÉSULTAT DU VOTE**

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Le Conseil donne un avis UNANIME au relevé de conclusions n°305bis - Conseil du vendredi 29 novembre 2019.*

**3. Vote de conventions**

**M. HOFFMANN** indique que le Conseil devra se prononcer sur 2 conventions, l'une concernant un prêt d'exposition et l'autre une convention de partenariat.

**h. Prêt d'exposition - La tête et les mains**

**M. HOFFMANN** explique qu'il s'agit d'un prêt d'exposition à titre gracieux, visant à promouvoir les mathématiques. Cette exposition itinérante sera accueillie au Lycée polyvalent Jules FIL de Carcassonne du 06 au 26 mars 2020. Il demande à l'assemblée si elle a des questions sur cette convention. En l'absence de remarque **M. HOFFMANN** propose de passer au vote de ce prêt d'exposition.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la *convention de prêt d'exposition « La tête et les mains »*, entre l'Université de Montpellier, la Faculté des Sciences et le Lycée Polyvalent Jules Fil de Carcassonne.

**RÉSULTAT DU VOTE**

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.*

**i. Convention dans le cadre de l'APP « Oui si » - Université numérique**

**M. HOFFMANN** signale qu'il s'agit d'un avenant financier à la convention avec l'Université Numérique concernant la production de ressources numériques permettant de mettre en place des dispositifs d'accompagnements pédagogiques ou des parcours de formation personnalisée. Ce projet est porté par **M. LEMOIGNO**, Directeur Adjoint Pédagogie. Il note que cet avenant précise le partenariat entre l'Université de Montpellier et Aix Marseille Université, et notamment les sommes qui doivent être reversées pour la production de modules numériques.

**M. HOFFMANN** demande à l'auditoire s'il a des questions relatives à cette convention .En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la **convention dans le cadre de l'APP « Oui si » de l'Université Numérique** entre l'Université de Montpellier et Aix Marseille Université.

#### RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 2

*Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention suscitée.*

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée pour l'ensemble des votes favorables et propose de passer au point suivant.

#### 4. Point Pédagogie

**M. HOFFMANN** informe que ce point comprendra le vote du calendrier de la Faculté des Sciences, un bilan sur le parcours adapté et sur les remontées LMD5.

##### **j. Vote du calendrier de la FdS - Année universitaire 2020-2021**

**M. HOFFMANN** rappelle que le Calendrier de la Faculté des Sciences de Montpellier a été présenté par **M. ARINERO** lors du Conseil du 12 janvier dernier. Aucune remontée, remarque ou proposition n'a été faite, le document n'a donc pas été modifié. Il alerte l'auditoire sur les risques de modification de dates pour la journée des entreprises prévue le mardi 13 octobre 2020 et le Festisciences, prévu le 19 novembre 2020.

**M. ARINERO** informe que le calendrier a été transmis à Polytech qui accepte de se caler sur ce document.

**M. HOFFMANN** - comme il l'avait signalé lors de la première présentation du calendrier aux Conseillers - a communiqué celui-ci aux Directeurs de l'IAE et de Polytech afin qu'ils disposent rapidement de l'information. Il n'y a pas eu de problème entre la proposition de la Faculté et celles des 2 autres composantes.

**Mme BERARD** demande à **M. HOFFMANN** si le document sera également adressé aux autres composantes de l'Université de Montpellier. **M. HOFFMANN** répond que cela sera fait auprès des composantes mais aussi des établissements, tels que ParisTech, Supagro, etc, qui travaillent en collaboration avec la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** projette le calendrier universitaire 2020-2021 de la Faculté des Sciences et demande à l'auditoire s'il a des questions, propositions ou remarques à émettre concernant ce document.



## CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2020-2021

AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
SA 1	MA 1	JE 1	DI 1	MA 1	VE 1	LU 1	JE 1	SA 1	MA 1	JE 1	
DI 2	ME 2	VE 2	LU 2	ME 2	SA 2	MA 2	VE 2	DI 2	ME 2	SA 2	VE 1
LU 3	JE 3	SA 3	MA 3	JE 3	DI 3	ME 3	SA 3	LU 3	JE 3	SA 3	SA 3
MA 4	VE 4	DI 4	ME 4	VE 4	LU 4	JE 4	DI 4	MA 4	SA 4	LU 4	DI 4
ME 5	SA 5	LU 5	JE 5	SA 5	MA 5	VE 5	LU 5	ME 5	SA 5	LU 5	SA 5
JE 6	DI 6	MA 6	VE 6	DI 6	ME 6	SA 6	MA 6	JE 6	SA 6	DI 6	MA 6
VE 7	LU 7	ME 7	SA 7	LU 7	JE 7	DI 7	ME 7	VE 7	SA 7	MA 7	ME 7
SA 8	MA 8	JE 8	DI 8	MA 8	VE 8	LU 8	JE 8	SA 8	MA 8	JE 8	SA 8
DI 9	ME 9	VE 9	LU 9	ME 9	SA 9	MA 9	VE 9	DI 9	ME 9	SA 9	VE 9
LU 10	JE 10	SA 10	MA 10	JE 10	DI 10	ME 10	SA 10	LU 10	JE 10	SA 10	SA 10
MA 11	VE 11	DI 11	ME 11	VE 11	LU 11	JE 11	DI 11	MA 11	SA 11	LU 11	DI 11
ME 12	SA 12	LU 12	JE 12	SA 12	MA 12	VE 12	LU 12	ME 12	SA 12	LU 12	SA 12
JE 13	DI 13	MA 13	VE 13	DI 13	ME 13	SA 13	MA 13	JE 13	SA 13	DI 13	MA 13
VE 14	LU 14	ME 14	SA 14	LU 14	JE 14	DI 14	ME 14	VE 14	SA 14	LU 14	SA 14
SA 15	MA 15	JE 15	DI 15	MA 15	VE 15	LU 15	JE 15	SA 15	MA 15	JE 15	SA 15
DI 16	ME 16	VE 16	LU 16	ME 16	SA 16	MA 16	VE 16	DI 16	ME 16	SA 16	VE 16
LU 17	JE 17	SA 17	MA 17	JE 17	DI 17	ME 17	SA 17	LU 17	JE 17	SA 17	SA 17
MA 18	VE 18	DI 18	ME 18	VE 18	LU 18	JE 18	DI 18	MA 18	SA 18	LU 18	DI 18
ME 19	SA 19	LU 19	JE 19	SA 19	MA 19	VE 19	LU 19	ME 19	SA 19	LU 19	SA 19
JE 20	DI 20	MA 20	VE 20	DI 20	ME 20	SA 20	MA 20	JE 20	SA 20	DI 20	MA 20
VE 21	LU 21	ME 21	SA 21	LU 21	JE 21	DI 21	ME 21	VE 21	SA 21	LU 21	SA 21
SA 22	MA 22	JE 22	DI 22	MA 22	VE 22	LU 22	JE 22	SA 22	MA 22	JE 22	SA 22
DI 23	ME 23	VE 23	LU 23	ME 23	SA 23	MA 23	VE 23	DI 23	ME 23	SA 23	VE 23
LU 24	JE 24	SA 24	MA 24	JE 24	DI 24	ME 24	SA 24	LU 24	JE 24	SA 24	SA 24
MA 25	VE 25	DI 25	ME 25	VE 25	LU 25	JE 25	DI 25	MA 25	SA 25	LU 25	DI 25
ME 26	SA 26	LU 26	JE 26	SA 26	MA 26	VE 26	LU 26	ME 26	SA 26	LU 26	SA 26
JE 27	DI 27	MA 27	VE 27	DI 27	ME 27	SA 27	MA 27	JE 27	SA 27	DI 27	MA 27
VE 28	LU 28	ME 28	SA 28	LU 28	JE 28	DI 28	ME 28	VE 28	SA 28	LU 28	SA 28
SA 29	MA 29	JE 29	DI 29	MA 29	VE 29	LU 29	JE 29	SA 29	MA 29	JE 29	SA 29
DI 30	ME 30	VE 30	LU 30	ME 30	SA 30	MA 30	VE 30	DI 30	ME 30	SA 30	VE 30
LU 31	JE 31	SA 31	MA 31	JE 31	DI 31	ME 31	SA 31	LU 31	JE 31	SA 31	SA 31

■ Examens Semestres impairs - Session 1 et 2 Licence  
■ Examens Semestres pairs - Session 1 et 2  
■ Enseignements Semestre 1  
■ Enseignements Semestre 2  
■ Evénements  
■ A confirmer  
■ Vacances FdS  
 Révisions, soutiens, sorties et TP d'UE en CC  
■ vacances scolaires (zone C)

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose à l'assemblée de passer au vote de ce calendrier de la Faculté des Sciences pour l'année universitaire 2020-2021.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le calendrier de la Faculté des Sciences - Année universitaire 2020-2021.

### RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

*Le Conseil donne un avis UNANIME au calendrier de la Faculté des Sciences - Année universitaire 2020-2021.*

### k. Bilan du parcours adapté

**M. HOFFMANN** invite **M. LEMOIGNO** à le rejoindre pour présenter un bilan sur le parcours adapté de la Faculté des Sciences. Il espère que l'assemblée a pu prendre connaissance du rapport sur le Parcours adapté qui propose les premières courbes « noyées dans le bruit ».

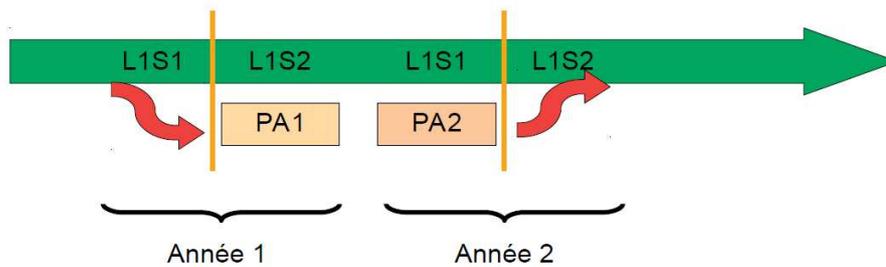
**M. LEMOIGNO** salue l'assemblée et signale qu'il va présenter un bilan partiel du parcours adapté. Il explique que de par son architecture particulière, le parcours adapté a accueilli des étudiants à la rentrée précédente. Ces étudiants qui ont choisi d'intégrer ce dispositif viennent de rentrer, en janvier 2020, dans leur 2<sup>ème</sup> semestre « normal » de la L1 pour espérer passer en L2 à l'issue des examens de fin de semestre. Il précise ne pas posséder de résultats complets car il ne sait pas quel sera le devenir de la cohorte qui est la 1<sup>ère</sup> à passer par ce parcours.

**M. LEMOIGNO** présente un schéma du parcours adapté :



### Schéma du parcours adapté

- Un premier semestre commun « oui »/ « oui, si » pour faire ses preuves.
- Une entrée choisie dans le PA
- Un PA de deux semestres à cheval sur deux années
- Une entrée en L1S2 à l'issue du PA

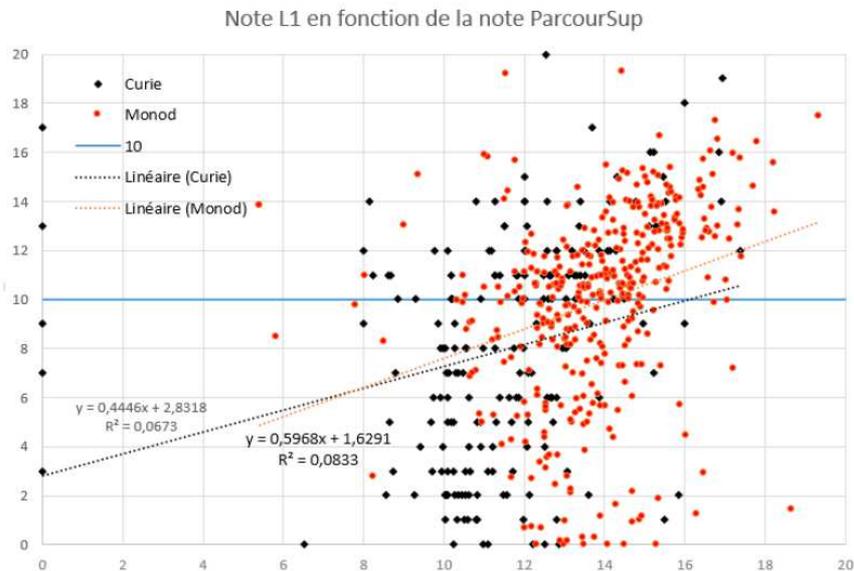


**M. LEMOIGNO** indique qu'il s'agit d'un parcours sans barrière, c'est-à-dire que l'étudiant ne peut pas redoubler son semestre et qu'il doit acquérir des ECTS durant le PA1 et le PA2. S'il n'a pas obtenu ces ECTS, l'étudiant passe quand même en L1S2.

Pour répondre à la question « Pourquoi un semestre est-il commun pour tous les étudiants, qu'ils soient « oui » ou « oui si » ? », **M. LEMOIGNO** présente, en réponse, le schéma réalisé par **M. GODELLE**. Il explique que les notes de L1 de l'année précédente ont été comparées avec le classement Parcoursup des commissions Curie et Monod de la Faculté. Il rappelle que ce classement initial est transmis au Rectorat. Une moulinette est effectuée afin que le nombre de boursiers et d'étudiants extérieurs devant être intégrés au classement soit conforme aux normes établies par le Rectorat. Le classement initial de la Faculté se retrouve alors bouleversé et des étudiants peuvent remonter ou redescendre en fonction de leur qualité de boursier ou d'extérieur.



## Pourquoi *un premier semestre commun pour faire ses preuves* ?



**M. LEMOIGNO** indique que le schéma ci-dessus correspond à un classement pédagogique qui est mis en rapport avec les résultats du L1. Il note qu'il n'y a pratiquement aucun rapport entre la note Parcoursup et la note du L1. Cela signifie que le classement de la Faculté n'est pas prédictif de la réussite des étudiants en L1. Cela représente un vrai problème que la Faculté avait anticipé, car elle savait très bien qu'en examinant les dossiers, les populations seraient mélangées. De plus, les critères utilisés par les commissions Monod et Curie pour l'examen des dossiers et ceux de Parcoursup, avec un certain nombre de points utilisés, génère beaucoup de bruits et de ce fait le classement de la FdS est inutile pour prédire la réussite des étudiants à la fin de la L1. Cela représente un réel souci sur lequel les équipes pédagogiques sont en train de se pencher. Dès qu'il y aura un peu plus de latitude avec le LMD5, les équipes y travailleront de manière plus active. Il ajoute qu'il faut chercher à isoler les paramètres qui sont déterminants pour décrire la réussite des étudiants en L1.

**M. ROBBINS** note que sur le schéma on constate une très grande corrélation avec les étudiants qui ont obtenu plus de 8. Ce sont ceux qui ont moins de 8 qui « craignent » le plus. **M. HOFFMANN** confirme.

**M. LEMOIGNO** pense qu'il faudra aussi travailler par population pour essayer de voir s'il existe de meilleures corrélations.

**M. GODELLE** constate qu'il y a une bonne corrélation avec les étudiants qui sont bien notés par Parcoursup et qui sont à plus de 14 sur l'axe des x. Mais après, ça se met à baver terriblement : ils arrivent avec une note puis ils se retrouvent dispersés. Il regrette que des étudiants ne soient pas pris alors qu'ils auraient pu vraisemblablement réussir contrairement à d'autres qui ont été acceptés.

**M. LEMOIGNO** indique que ce schéma justifie le choix fait par la composante d'avoir un semestre probatoire : le semestre 1, qui permet aux étudiants de se tester. Il constate que lorsqu'on explique à un étudiant « tu es considéré comme « oui si », tu es plus faible que les autres, alors tu iras tout de suite dans un dispositif adapté », ce dernier refuse en disant qu'il peut travailler pour réussir. Mais malgré cela, les étudiants ne réussissent pas. Il note qu'il est possible de se tromper dans les 2 sens : des « oui si » peuvent se retrouver avec d'excellentes notes (ce sont souvent des jeunes qui ont des parcours difficilement lisibles, qui étaient scolarisés ailleurs que dans un système traditionnel ou qui n'étaient pas scolarisés) et il peut également arriver que des « oui » s'écroulent complètement bien qu'ils aient obtenu un bac S et/ou de bonnes notes en

terminale. Il précise que tout cela justifie le départ décalé du parcours adapté mis en place par la Faculté des Sciences. Il explique que la composante a fait le choix de laisser les étudiants aller dans ce dispositif parce que cela fait longtemps qu'il est impliqué dans la remédiation et qu'il s'est rendu compte qu'un des facteurs essentiels à la réussite est la motivation des étudiants : « une personne qui ne veut pas aller dans le parcours adapté, sera de mauvaise volonté et n'en profitera pas. ». Il table aussi sur le fait que les étudiants vont réaliser les difficultés qui sont les leurs (ils bénéficient de contrôles continus sur la base desquels il leur sera donné un diagnostic au deux tiers du semestre). Même dans ces conditions, beaucoup d'étudiants très en difficulté refusent d'aller en parcours adapté. Ils sont pourtant interviewés, reçus un par un et il leur est expliqué que, pour l'équipe pédagogique, ils doivent intégrer le parcours adapté. Malgré cela, certains sont sûrs de pouvoir remonter leurs résultats et obtenir leurs examens. Et malheureusement, cela se passe très mal pour eux le jour de l'examen.

**M. LEMOIGNO** explique que si l'étudiant est convaincu de réussir, l'équipe pédagogique n'insiste pas car elle sait très bien que cela ne servira à rien. De plus, cette possibilité de refus des « oui si », laisse la possibilité à l'équipe d'accueillir des « oui » qui se sentent en difficulté. Tous les ans, quelques « oui » renseignés sur le dispositif demandent à le rejoindre parce qu'ils ne se sentent pas à l'aise, ou qu'ils ont eu de mauvais résultats. Il précise que ce dispositif ne s'adresse pas aux redoublants. Il se rappelle d'une redoublante qui avait demandé à intégrer ce parcours, mais il ne l'a pas acceptée parce qu'elle n'avait pas de trop mauvaises notes et il n'était pas nécessaire de lui faire refaire un an dans ce dispositif où le niveau est plutôt faible. Il pense que cela est une perte de temps et est très ennuyeux pour un doublant. Il précise qu'il n'y a eu que 2 années de parcours adapté et que le niveau de la 1<sup>ère</sup> année était beaucoup plus faible que celui de la 2<sup>ème</sup> année. Concernant les « oui », il informe qu'il y a 5 à 6 demandes par portail.

**M. LEMOIGNO** précise que ce dispositif est basé sur 2 semestres avec un double objectif :

- Remédier aux lacunes persistantes. Cela concerne les étudiants issus de bac pro ou techno mais il y a de moins en moins de ces étudiants car Parcoursup a asséché totalement ces types de population. Pour le bac S, certains étudiants arrivent à la Faculté avec des notes inférieures à la moyenne en mathématiques et en physique-chimie. Ces élèves se retrouveront avec de grosses difficultés et ils ont peu de chances de réussir. Il faut donc creuser dans ces lacunes pour les remettre à niveau sur des éléments parfois très simples comme des notions de mathématiques ou de physique. Ces étudiants arrivent souvent à se remettre à niveau en chimie et sciences de la vie.
- Il faut qu'à la sortie du PA2, ces étudiants puissent rentrer sans difficulté dans un des menus du semestre 2.

**M. LEMOIGNO** se demande « comment travailler avec cette population ? ». Il explique qu'il faut travailler avec de petits groupes de 30. L'hétérogénéité peut être malgré tout importante et il faut adapter son enseignement à la majorité des étudiants. Les pédagogies actives sont aussi privilégiées : il est demandé aux étudiants de travailler pendant les séances mais aussi en dehors car l'enseignement est moins dense que le traditionnel avec des volumes horaires de 220-230 heures par semestre au lieu de 300 heures. Il rappelle que ce dispositif attribue des ECTS avec une montée en puissance puisqu'il y a 12 ECTS pour le 1<sup>er</sup> semestre du parcours adapté et 18 ECTS pour le 2<sup>ème</sup> semestre. Il signale que le 1<sup>er</sup> semestre est consacré à une remise à niveau et l'enseignement sera un peu plus spécialisé au 2<sup>ème</sup> semestre pour préparer les étudiants à rentrer dans le semestre 2 « classique ». Il explique que les étudiants suivront également le PPE en PA1 avec les étudiants avec lesquels ils étaient au semestre 1 « classique ». En cumulant ces 2,5 ECTS du PPE, ces étudiants n'auront pas à repasser le PPE au semestre 2 « classique ».

**M. LEMOIGNO** informe l'auditoire des chiffres de la 1<sup>ère</sup> promotion :



## La première promotion



	Curie	Monod
candidatures	2897	4040
Dont « oui, si »	720	817
IA « oui, si »	123	124
L1S2	16	33
L1S2 T	7	16
PA	95	71
autres	5	2
Refus PA	16	17

■ Curie : 82 étudiants dans 3 groupes

■ Monod : 65 étudiants dans 2 groupes

**M. LEMOIGNO** explique qu'après les chiffres relatifs aux candidatures indiqués dans le tableau, il a mis à disposition les résultats du diagnostic réalisé au 2/3 du semestre, en se basant sur les notes des contrôles continus des UE majeures du parcours qui sont récupérées auprès des responsables, et à partir desquelles est élaboré un diagnostic qui consiste à classer les étudiants en plusieurs groupes.

**M. LEMOIGNO** précise que jusqu'à l'année précédente, il y avait 3 groupes :

- L1S2 : ce sont les étudiants qui sont largement au-dessus de la moyenne. Ils n'ont aucune difficulté bien qu'ils aient été classés en « oui si » par Parcoursup. Il leur est expliqué qu'ils peuvent continuer en L1 S2. Ils doivent alors faire leur choix pédagogique et rejoindre un menu L1 S2.

- L1S2T : correspond aux étudiants qui sont juste au-dessus de la moyenne. Ils s'en sortent relativement bien par eux-mêmes mais ils peuvent avoir une faiblesse dans une UE (très souvent les mathématiques). Ils ont la possibilité de s'en sortir par eux même mais s'ils ne se sentent pas sûr d'eux ou en difficulté, il leur est possible de rejoindre le parcours adapté.

- PA : ce sont tous les autres étudiants. Ils sont invités à rejoindre le parcours adapté. Ils sont libres de refuser et s'ils refusent l'équipe pédagogique les recevra pour discuter de leur choix.

**M. LEMOIGNO** remarque que les « autres » sont les étudiants fantômes qui ne sont jamais présents et qui ont été écartés. Il note que parmi les PA auxquels il avait proposé de rejoindre le parcours adapté, 49 ont été reçus et la majorité a refusé le parcours adapté pour différentes raisons, à savoir :

- les étudiants qui avaient déjà fait 2 années de PACES et qui n'ont pas souhaité faire une année supplémentaire,

- les étudiants qui étaient dans la zone grise, juste sous la moyenne. Le diagnostic n'était pas aussi clair que pour ceux qui étaient à 7-8. Ceux qui sont à 9-10 peuvent espérer réussir leur 1<sup>ère</sup> année par compensation,

- les étudiants qui refusent carrément car ils ne se rendent pas compte qu'ils ont de grosses lacunes et qu'ils ne réussiront jamais leur année. Il se rappelle que l'an dernier, lorsqu'il rencontrait les étudiants, une étudiante en L3 sciences de la vie et membre d'une association, avait accepté de l'accompagner pour essayer de convaincre ses camarades.

Malheureusement, elle n'a pas réussi à en persuader beaucoup. Il confirme que les étudiants qui ne veulent pas redoubler car pour eux c'est une perte de temps, même s'ils se retrouvent en difficulté, ne sont pas mûrs pour intégrer le parcours

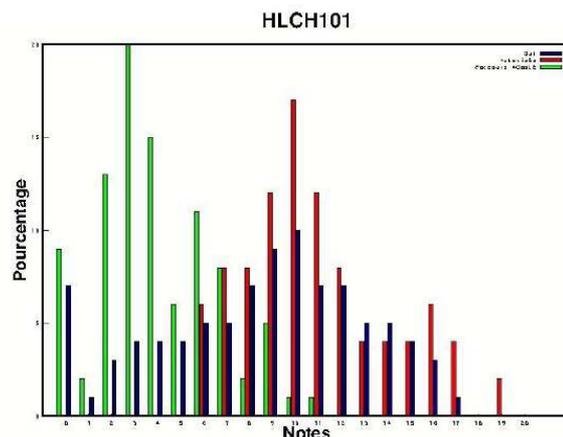
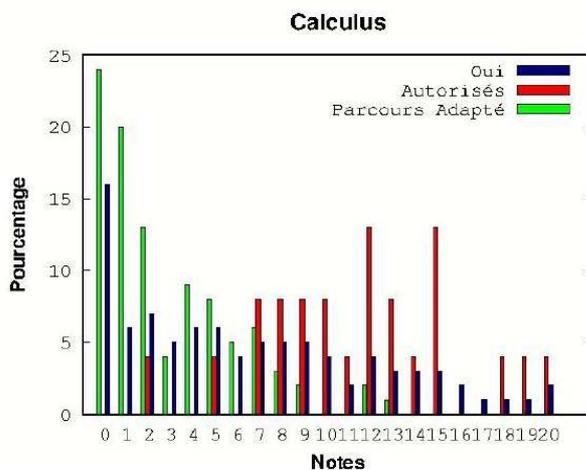
adapté. Il explique que l'année dernière, une étudiante lui a dit que pour elle, être « oui si » était une punition et qu'elle ne comprenait pas pourquoi elle était stigmatisée ainsi. Aussi, **M. LEMOIGNO** a laissé rentrer cette étudiante en L1S2 et elle y est toujours.

**M. LEMOIGNO** note que l'an dernier, le parcours adapté a accueilli 82 étudiants en Curie et 65 en Monod.

**M. LEMOIGNO** explique que l'équipe pédagogique, après coup, s'est demandée si les choix faits en se basant sur les contrôles continus du 1<sup>er</sup> semestre était une partition valable : est-ce que les étudiants sélectionnés pour aller dans le parcours adapté ou continuer en semestre 2 classique était la bonne solution ? Pour répondre à cette question, il présente le graphique suivant :



### La première promotion : quels profils ?



Des étudiants sensiblement plus faibles que le reste de la population de L1.

A travers les graphiques présentés, **M. LEMOIGNO** constate que la différence entre les populations n'est pas beaucoup tranchée. Il prend l'exemple du calculus où des fantômes classés en « oui » sont à zéro. Mais globalement, que ce soit en calculus ou en HLCH101 (Chimie générale), il se rend compte que la population à qui il a été proposé le parcours adapté (en vert sur le graphique) a eu, à la session de janvier, des résultats moins importants que les « oui », ainsi que les étudiants autorisés à suivre en L1S2.

**M. LEMOIGNO** remarque que les résultats sont biaisés parce qu'il a été expliqué aux étudiants du parcours adapté, et spécialement aux boursiers (qui ont l'obligation de se présenter à tous les examens), qu'ils devaient participer aux examens de janvier car cela peut leur être bénéfique. En effet, les ECTS accumulés seront conservés pour la suite. Il est également possible de penser qu'un étudiant qui passe par le parcours adapté et qui sait qu'il va faire sa L1 en 2 ans sera certainement moins motivé pour réussir qu'un étudiant qui sait qu'il n'a pas ce filet du parcours adapté et qu'il pourra obtenir sa 1<sup>ère</sup> année en une seule fois.

**M. LEMOIGNO** signale qu'il est possible de penser que certes les résultats sont biaisés, mais il est également possible de se dire que l'équipe pédagogique ne s'est pas beaucoup trompée en sélectionnant sur le critère des notes de contrôle continu, la répartition des populations et la proposition faite aux étudiants. Il explique que lorsque les étudiants se sont présentés à la rentrée de janvier 2019 et qu'a débuté le PA1, il a été surpris de découvrir un important et immédiat

absentéisme. L'équipe a cherché une explication à cette situation en regardant la provenance des absents et des présents en fonction de la série du bac :



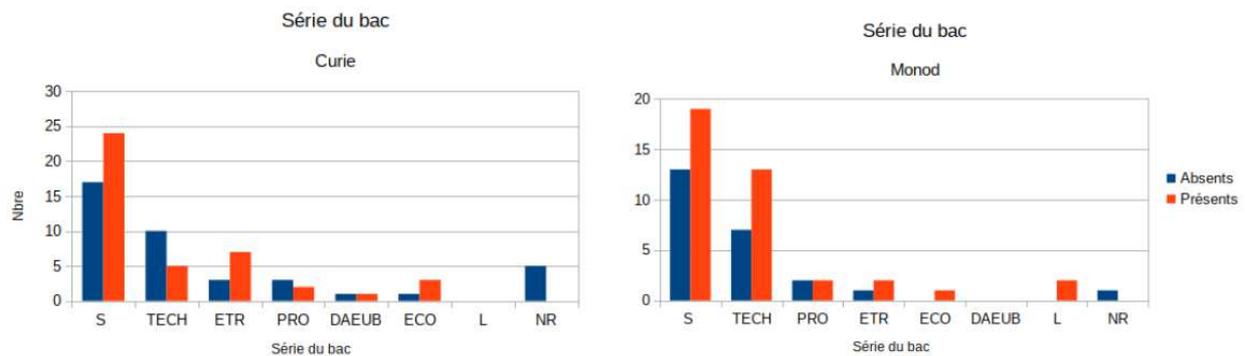
## La première promotion



Dès le PA1, un absentéisme fort et immédiat.

Au PA2 (septembre 2019), 31 et 36 réinscriptions en Curie/Monod

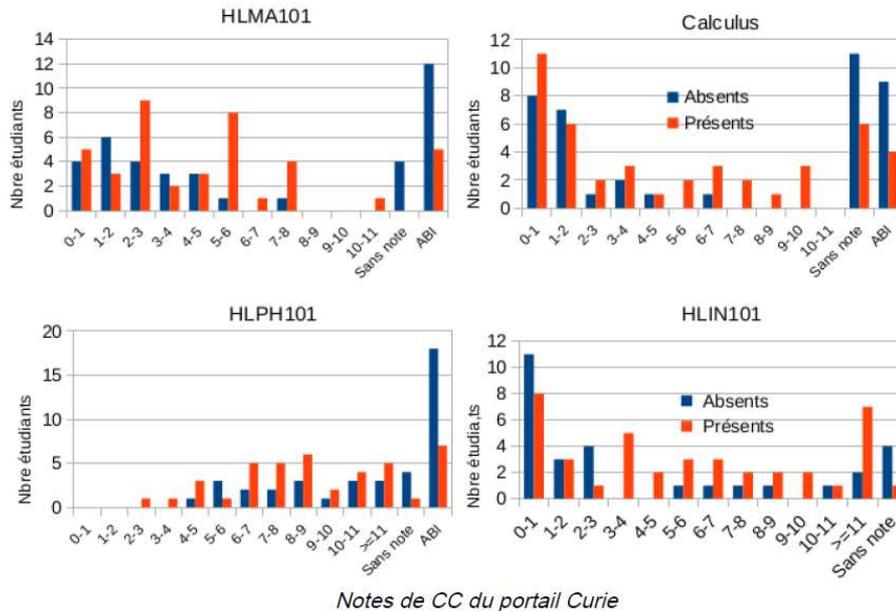
## Quelles explications à l'absentéisme ?



**M. LEMOIGNO** constate qu'il n'y a pas de grandes différences entre les populations des absents et des présents dans les 2 portails. Il explique que l'équipe a également regardé les notes afin de d'étudier si elles permettaient de prévoir qu'un étudiant serait absent parce qu'il présente des notes très faibles en contrôle continu et qu'il est en train d'abandonner.



## Un absentéisme prévisible par les notes de CC du S1 ?



**M. LEMOIGNO** note quelques différences entre les étudiants présents et les absents, mais cette analyse n'est pas significative. Il conclue qu'il n'est pas possible de prévoir qui sera absent ou présent. De ce fait, il est difficile de conseiller les étudiants de venir ou pas en parcours adapté.

**M. BOUBY** constate que la plupart des étudiants qui ne viennent pas sont des ABI, sans note ou qui ont des notes inférieures à 3.

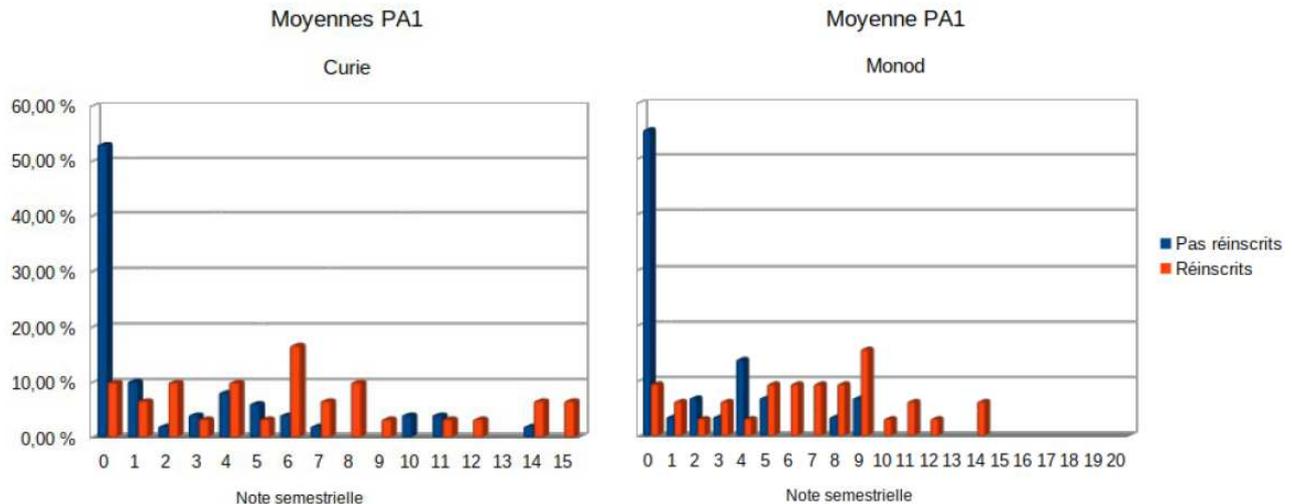
**M. LEMOIGNO** explique que les sans note peuvent être des étudiants qui ne sont pas venus, ou dont la note n'a pas été reportée. Il ajoute qu'il est possible de retrouver des ABI.

**M. BOUBY** insiste, la plupart des étudiants qui ne viennent pas sont des ABI mais il confirme qu'il est difficile de faire des prédictions.

**M. LEMOIGNO** note que les populations sont tellement emmêlées qu'il n'y a pas une partition claire et nette. L'équipe n'a pas de critère décisif pour faire cette partition. Il a regardé quels étudiants se représentaient en 2<sup>ème</sup> année. Il indique que sur environ 80 et 60 étudiants inscrits entre Curie et Monod, 30 et 40 se sont réinscrits cette année et ont terminé leur PA2. Parmi ces réinscriptions, **M. LEMOIGNO** n'avait vu certaines personnes ni en PA1 ni en PA2 : ils se sont certainement réinscrits uniquement pour obtenir le statut d'étudiant. Il constate que d'autres étudiants avaient de bonnes notes mais ne se sont pas réinscrits, certains sont partis ailleurs.



## Un PA2 avec *un peu* moins d'absents



Un taux de réinscription pas forcément relié aux résultats du PA1.

**M. LEMOIGNO** constate également il n'y a pas de facteur clair qui explique pourquoi l'étudiant va se réinscrire ou pas. Majoritairement les gens qui avaient bien réussi leur PA1 se sont réinscrits.

**M. MANCHERON** suggère de prendre en compte, comme indicateurs, le statut social des étudiants - est-ce qu'ils travaillent à côté de leurs études ? - et leur projet professionnel. Il pense que des étudiants s'inscrivent à la Faculté non pas uniquement pour la carte étudiant mais également pour avoir accès à la BU parce qu'ils préparent des concours de kiné, infirmière, etc...

**M. LEMOIGNO** explique que parmi les réinscrits, des étudiants travaillent. Parmi les fantômes et les présents, des étudiants se sont réorientés.

**M. HOFFMANN** ajoute que le problème sur l'indicateur « étudiants travailleurs » c'est qu'il exige un certain anonymat et cela n'est pas aussi facile d'aller chercher ces informations.

**M. FILHOL** demande si une enquête a été réalisée auprès des fantômes pour connaître la raison de leur absence.

**M. LEMOIGNO** répond l'avoir fait au début du PA1 car l'appel était effectué, mais il n'a jamais eu de réponse. En ce moment, il a des étudiants qu'il n'a jamais vus. Aussi, il leur a demandé, en décembre, via l'ENT de faire une IP pour le L1S2. Ces étudiants l'ont contacté récemment en lui disant qu'ils ne comprenaient pas pourquoi ils n'avaient pas d'IP. Il en conclue que ces étudiants sont injoignables mais ils s'inscrivent en ce moment en L1S2. **M. LEMOIGNO** regrette mais il ne peut rien faire pour eux.

**M. FILHOL** s'interroge sur la réinscription de ces étudiants.

**M. LEMOIGNO** lui explique que **Mme BARTHEZ**, de la DGEFIP, s'est avancée sur le fait qu'il faille réinscrire ces étudiants.

**M. HOFFMANN** ajoute que la lettre du MESRI a été contre carrée rapidement par les tribunaux administratifs.

**M. FILHOL** précise qu'il s'agit d'étudiants qui ne viennent pas en cours et qui ne répondent pas : « c'est le pire des pires cas ! ».

**M. LEMOIGNO** lui répond qu'il n'existe pas de texte régissant une obligation de présence pour cette population. Il ajoute qu'ils ne sont pas dérangeants car s'ils demandent une formation où il n'y a plus de place, ils sont dirigés vers une autre qui n'est pas complète. De plus, ils ne viennent pas à la Fds...

**M. MANCHERON** demande s'il y a des obligations d'assiduité.

**M. LEMOIGNO** précise qu'il y a une obligation d'assiduité mais il n'y a pas de sanction prévue pour cela, sauf pour les boursiers. Mais si l'étudiant boursier se présente à l'examen et rend une copie blanche, il sera dans les clous pour le CROUS.

**M. FILHOL** se rappelle que le CROUS demande une assiduité que pour les TD.

**M. LEMOIGNO** se souvient qu'à son arrivée à la FdS, le CROUS l'avait contacté pour se renseigner sur la présence d'un étudiant. Cela remonte à il y a 20 ans, depuis il ne lui a plus rien demandé.

**M. MANCHERON** signale que, même si cela n'est pas validé par la CFVU de l'Université, un étudiant qui n'est pas présent, se met en faute et, de fait, la FdS n'a pas le droit de ne pas le réinscrire, mais par contre cela peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire qui peut aboutir à l'interdiction de la réinscription.

**M. HOFFMANN** indique que, dans cette situation, les tribunaux administratifs donnent raison à l'étudiant.

**M. MANCHERON** pense que si la direction veut faire la chasse aux sorcières, elle dispose des outils nécessaires.

**M. HOFFMANN** répond à **M. MANCHERON** que contrairement à ce qu'il croit, la direction n'a pas les outils

Pour **M. FILHOL**, ces étudiants prennent la place d'autres étudiants qui pourraient être aidés.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **Mme GOUJON** qui travaille en collaboration avec la DFE.

**Mme GOUJON** précise que le règlement intérieur ne peut pas se substituer à la réglementation existante. Il n'y a aucune réglementation qui autorise à pénaliser un étudiant sur sa présence ou non en cours, en dehors de l'assiduité établie par le CROUS.

**M. HOFFMANN** ajoute que le CROUS se base sur l'assiduité aux examens.

**Mme GOUJON** confirme et ajoute qu'il y a peu de vecteurs de surveillance.

**M. FILHOL** remarque que le CROUS se limite à ses propres bases qui peuvent être la présence aux examens mais aussi aux TD.

**Mme GOUJON** confirme que cela peut aussi s'appliquer aux TD mais dans une UFR comme la Faculté des Sciences, eu égard au volume, cela représente un gros travail supplémentaire de gestion.

**M. FILHOL** pense que le fait de faire l'appel ne donne pas un travail supplémentaire, certains le font déjà.

**M. HOFFMANN** rappelle que le CROUS ne touche que les étudiants boursiers.

**Mme GOUJON** ajoute que la réglementation du CROUS relative aux modalités d'attribution du statut de boursier ne permet pas à un étudiant de s'inscrire de façon indéfinie dans le même niveau d'année d'études. Elle explique qu'un étudiant qui

s'inscrit la première année en L1 a droit à l'erreur et il continuera à percevoir sa bourse la deuxième année dans le cadre d'un redoublement. Par contre la troisième année, s'il n'a pas validé 60 crédits, il perdra sa qualité de boursier.

**Mme GOUJON** insiste, il y a des règles pédagogiques dans l'attribution des bourses.

**M. HOFFMANN** précise que ces règles s'appliquent en licence et en master. Mais le fait qu'un étudiant perde sa bourse ne signifie pas qu'il ne peut pas se réinscrire.

**M. FILHOL** pense qu'en cette période difficile pour l'université, il faudrait se poser la question de laisser la chance à un maximum d'étudiants qui veulent faire leurs études. Ceux qui s'inscrivent juste pour avoir une bourse sociale et faire autre chose que leurs études ne sont pas dignes des bourses.

**Mme GOUJON** lui demande de quelle façon il peut être possible pour la FdS de déterminer cela.

**M. FILHOL** pense que les étudiants n'ont qu'à respecter la loi.

**Mme GOUJON** lui rappelle qu'elle est respectée. Si l'étudiant ne se rend pas aux examens, il rembourse la bourse qu'il a indûment perçue car il n'a pas joué le jeu et respecté la règle de l'obligation d'assiduité. Et l'étudiant qui n'a pas obtenu les crédits nécessaires perd sa bourse.

**M. FILHOL** souhaite reprendre la parole.

**M. HOFFMANN** lui demande de bien vouloir laisser finir **Mme GOUJON**.

**Mme GOUJON** rassure **M. FILHOL**, elle entend et comprend la portée déontologique de ses propos. Mais eu égard à la réglementation actuelle, la proposition de **M. FILHOL** n'est pas possible.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **Mme. CERDAN**.

**Mme CERDAN** se demande combien de boursiers sont présents.

**M. LEMOIGNO** répond que même s'ils ne font rien, les boursiers sont présents.

Un échange s'établit entre **Mme CERDAN** et **M. FILHOL** concernant les étudiants boursiers.

**M. LEMOIGNO** indique que le système du parcours adapté n'est pas très favorable aux boursiers. Il explique que le CROUS est totalement aveugle par rapport à ce que fait la Faculté en terme de remédiation. Il rappelle que le PA1 représente 12 ECTS et un étudiant boursier a l'obligation d'obtenir 60 ECTS. Dans le cadre du parcours adapté l'étudiant perd un an. Il pense que le parcours adapté n'est pas une formation plébiscitée par les boursiers.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. CASTELLON**.

**M. CASTELLON** est surpris, il note que l'étudiant boursier doit obtenir son année de L1 dans les 2 ans. Il craint que les parcours adaptés soient pénalisés.

**M. LEMOIGNO** explique que ces étudiants vont acquérir au moins 30 ECTS en L1S1 et ils ont le L1S2 pour acquérir les 30 autres ECTS.

**M. GODELLE** demande à **M. LEMOIGNO** de confirmer ou pas son sentiment : Les étudiants du portail Monod sont plus assidus et réussissent mieux que dans les UE qui sont plus spécifiques, comme l'Informatique et la Biologie.

**M. LEMOIGNO** confirme, ils sont plus assidus et il constate l'explication via l'absentéisme de départ. Il explique que le pari qu'il a fait et la naïveté qu'il a eue au départ c'était de ne pas proposer aux étudiants de venir dans le parcours adapté. S'ils

ne lui répondaient pas c'est qu'ils étaient d'accord pour l'intégrer. En fait, ce n'était pas du tout le cas. Il explique que certains étudiants n'ont pas compris le dispositif. Cela s'est constaté dans le portail Curie pour des étudiants qui étaient en Informatique et qui ne comprenaient pas pourquoi ils iraient dans un parcours où il y aurait de la Chimie alors qu'ils n'en avaient pas en L1S1. Il a donc fallu leur expliquer pourquoi la FdS proposait un parcours moyen sur l'ensemble du portail : dans ce portail, il y a des étudiants qui font de la physique et de la chimie, ils ont donc besoin de faire de la chimie, etc. Ce n'est pas un parcours uniquement pour les étudiants qui font de l'informatique. Il ajoute que ce cas s'est beaucoup plus remarqué dans le portail Curie parce que les parcours sont plus différenciés alors qu'en Monod il y a de la biologie, de la chimie... des matières qui ne les changeaient pas beaucoup de ce qu'ils suivaient au L1S1.

Le Bilan que retire **M. LEMOIGNO** à  $\frac{3}{4}$  de parcours de cette première promotion est que le fait d'obtenir son semestre probatoire est une nécessité. Les étudiants qui rentrent en septembre ne sont pas prêts à ce qu'on leur dise qu'ils n'ont pas le niveau, et même si on leur présente des statistiques de réussite, certains refuseront d'aller dans ce parcours adapté. Il note que le problème majeur du parcours adapté est qu'il est très complexe d'expliquer aux étudiants qu'ils vont faire leur 1<sup>er</sup> semestre avec les « autres », puis, qu'il leur sera proposé d'aller dans un parcours adapté qui s'étend sur 2 semestres et qui va les faire déboucher en janvier de l'année suivant sur le semestre 2. Il indique avoir dû organiser plusieurs réunions avec les étudiants du parcours adapté pour leur expliquer comment ils allaient être notés, comment ils allaient pouvoir utiliser les ECTS qu'ils allaient acquérir aux examens de janvier de la 1<sup>ère</sup> année, etc. Il constate que les étudiants ont du mal à cerner ce parcours et à se projeter sur une durée aussi longue : « 2 ans est lointain ! ».

**M. LEMOIGNO** ajoute que la difficulté est aussi technique. Au niveau de la scolarité, ce parcours est un vrai cauchemar. En effet, les étudiants inscrits comme « oui si » ont des IA et des VET différentes. Pour ceux qui demandent à retourner dans le L1S2, il faut modifier leur inscription administrative et donc défaire tout ce qui a été fait en septembre pour les réinscrire avec une nouvelle VET au mois de janvier. Cela ne peut pas se faire à n'importe quel moment parce que lorsque c'est la période d'examens et que les étiquettes ont été réalisées, si on change l'IA, il faut enlever l'anonymat des étudiants. Ceci explique qu'actuellement, la scolarité n'a toujours pas levé l'anonymat des étudiants, c'est-à-dire que les étudiants qui étaient « oui si » dans le L1S2 classique ont toujours une inscription « oui si ». Ils ont procédé à une IP pour aller en cours mais ils ne reçoivent pas leurs emplois du temps directement sur leur ENT, ils ont un statut intermédiaire entre leur futur statut et celui du 1<sup>er</sup> semestre.

**Mme GALL-BORRUT** note que ces étudiants n'apparaissent pas sur les listes.

**M. LEMOIGNO** confirme et ajoute que c'est un vrai problème de scolarité que les agents sont obligés de traiter « à la main ». L'équipe pédagogique essaie d'avancer au maximum le travail en fournissant la liste des étudiants qui vont devoir changer d'IA, ou faire une IP en semestre 2, etc. Mais ce dispositif à cheval sur 2 années est d'une grande complexité. C'est un vrai problème dans la structure actuelle du LMD5 et dans la façon de gérer la scolarité.

**M. LEMOIGNO** prévoit qu'il y aura certainement parmi cette population initiale un taux de réussite (passage du L1 au L2) très faible. L'équipe pédagogique connaît déjà les étudiants qui ont des chances de passer en L2 et estime qu'il y en aura une petite dizaine dans chaque portail. Il reconnaît que les moyens mis auront des résultats assez faibles.

**Mme DE SAPORTA** demande vers quelle discipline se sont dirigés ces étudiants du portail Curie.

**M. LEMOIGNO** répond qu'ils sont allés vers l'informatique. Il explique que le problème du portail Curie est que les étudiants qui veulent faire de l'informatique ne sont passionnés ni par la chimie, ni par les mathématiques. Ils veulent faire uniquement de l'informatique, cela explique aussi le fort taux d'absentéisme dans ces matières. Ces étudiants n'ont pas réalisé qu'en ne venant pas aux enseignements qui n'étaient pas purement de l'informatique ou qui les intéressaient, ils se tiraient une balle dans le pied, car ils doivent obtenir les ECTS de ces matières.

**M. LEMOIGNO** note que cet enseignement peine à recruter des enseignants. Dans le parcours adapté se retrouvent les traditionnels enthousiastes qui sont là depuis des années comme **M. DORIGNAC**, **M. GODELLE**, **Mme DURAND-GUERRIER**, etc. Il précise que des autres enseignants qui font très bien leur travail et sont très volontaires, sont également présents car le parcours adapté leur permet de compléter leur service. Il regrette de ne pas disposer d'une équipe pédagogique constante car les gens viennent et partent en fonction de leur difficulté à trouver des heures et cela ne l'aide

pas à maintenir un parcours adapté avec une équipe pédagogique cohérente et un travail pédagogique de fond sur plusieurs années. Il reconnaît que l'enseignement en parcours adapté n'est pas un enseignement facile mais il est valorisant. L'enseignant travaille avec de petits groupes, il a l'obligation de répondre aux demandes de chacun des étudiants, il a un rapport privilégié avec les étudiants, ce qu'il n'a pas avec un groupe de TD normal. Le rapport enseignant/étudiant est plus fort.

**M. CASTELLON** demande si le message très positif de **M. LEMOIGNO** est passé auprès des enseignants du parcours adapté. **M. LEMOIGNO** lui répond qu'ils sont déjà sur le terrain, donc c'est plutôt aux autres enseignants qu'il faut le faire passer.

**M. CASTELLON** pense qu'il faut expliquer aux enseignants que le parcours adapté ne sert pas juste à compléter son service mais qu'il y a une vraie pédagogie derrière. **M. LEMOIGNO** explique que c'est un message adressé à l'ensemble de la communauté mais aussi via le Conseil de la Faculté des Sciences. Quand il y a une discussion sur la remédiation, tous les participants sont d'accord pour aider les étudiants, etc. Puis, quand ils sont invités à participer au parcours adapté, il y a moins de monde.

**M. MANCHERON** se demande s'il n'y a pas une relation entre l'implication des enseignants sur le parcours adapté et le fait que certains étudiants réussissent mieux dans certaines filières. Il reprend les propos de **M. LEMOIGNO** concernant l'informatique et suppose que la réussite est due au fait que les enseignants ont très bien fait leur travail.

**M. LEMOIGNO** indique qu'il n'a pas remis en cause l'implication des collègues qui viennent parce qu'ils manquent d'heures dans leur service. Il se souvient d'un cas en particulier, qui n'est plus enseignant à la Faculté, mais il précise que tous les enseignants qui ont participé au dispositif, même pour obtenir des heures, ont joué le jeu. Il n'y a pas de problème là-dessus.

**M. MANCHERON** ne nie pas que la plupart des collègues sont de très bonne volonté quand ils font leurs cours.

**M. LEMOIGNO** note que l'implication des étudiants dépend souvent de l'enseignement.

**M. MANCHERON** relève le fait que des enseignants ont plus la fibre que d'autres pour cet enseignement. Il prend son exemple, il n'est pas convaincu de réussir à attirer des étudiants du parcours adapté pour les faire venir en informatique. Il explique que cet enseignement lui paraît difficile par rapport à l'enseignement en master où les étudiants savent déjà ce qu'ils veulent. Il constate que cet enseignement devrait être valorisé notamment pour ceux qui le réussissent. Il ne veut pas dénigrer les enseignants qui s'impliquent dans ce processus car cet enseignement est extrêmement difficile, et cela explique qu'il est peu attractif. Il pense qu'il y a peu d'enseignants qui ont la capacité d'intervenir auprès de ces étudiants.

**M. LEMOIGNO** confirme les propos de **M. MANCHERON**, il y a plus ou moins d'enseignants adaptés à cet enseignement. Il explique avoir été surpris par un jeune MCF de Physique alors qu'il pensait qu'il fallait des enseignants chevronnés pour être capable de répondre à cet enseignement. Ce jeune enseignant s'est tout de suite fondu dans ce dispositif parce qu'il avait une fibre que d'autres n'ont pas.

**M. LEMOIGNO** reconnaît que les enseignants qui restent dans le parcours adapté, aiment cet enseignement et il regrette qu'ils ne soient pas plus nombreux à essayer d'intervenir.

**M. GODELLE** déplore que **M. LEMOIGNO** ne communique pas assez ses propos positifs sur ce dispositif car lorsqu'il regarde les statistiques qui viennent d'être présentées, il trouve cela un peu triste. Concernant la biologie, il précise que les enseignants **Mme GODEFOY**, **M. TOURAINE** et **M. MARTIN** ne sont pas intervenus dans ce processus parce qu'ils cherchaient des heures ; ils en ont déjà bien assez. Il constate que ce sont des noms connus pour leur implication et qu'ils sont présents en terme d'innovation pédagogique.

**M. GODELLE** constate le réel intérêt à enseigner à ces étudiants du parcours adapté. Lui-même a trouvé cela agréable et plaisant. Il insiste sur un point positif présenté par **M. LEMOIGNO** qui est celui de la relation durable entre les étudiants et les enseignants. Il explique que l'enseignant les voit progresser, il y a de vraies interactions dans le conseil et le suivi. « Ce

sont des choses qui n'existent pas avec les autres étudiants. ». En terme de modalités d'enseignement, **M. GODELLE** note que cela est très intéressant car il est possible d'essayer des choses. Il explique qu'il enseigne aux étudiants qui rentrent dans leur 2<sup>ème</sup> semestre et il ne va pas le faire de la même façon que l'année précédente. Il va corriger le tir par rapport à ce qui a fonctionné ou pas. Il indique qu'il existe un fonctionnement de suivi pédagogique, car les intervenants communiquent entre eux, et il trouve cela très bien. Il pense que n'importe qui ne peut pas enseigner dans ces conditions, mais le noyau, composé de ceux qui interviennent dans ces formations, forme une belle équipe pédagogique dans laquelle les interventions sont à valoriser.

**M. LEMOIGNO** a toujours précisé que le noyau de gens passionnés a grossi au fil des années. Il explique avoir cité **M. DORIGNAC** car c'est le 1<sup>er</sup> avec qui il a commencé le 1<sup>er</sup> semestre de remédiation. Ensuite, des personnes se sont agrégées et sont devenues des fidèles. Il reconnaît que l'expérience acquise dans ce domaine est extrêmement valable, et ils peuvent travailler sur tout cela. Il ajoute qu'avec le LMD5, le dispositif va se modifier mais il faudrait construire autour de ces enseignants et profiter de cette synergie pour agglomérer d'autres enseignants qui pourraient rejoindre cette équipe pédagogique, tout en étant épaulés, parce qu'au départ cela peut faire peur. Il précise que les collègues qui rejoignent le parcours adapté se posent tous les mêmes questions « quel est le programme ? », « comment il faut enseigner ? » ; il constate qu'au départ, ces enseignants ont un peu peur puis tout se passe bien dans la majorité des cas.

**M. LEMOIGNO** confirme que concernant les enseignements que l'on peut en tirer pour le LMD5, c'est ce que **M. GODELLE** notait : le rapport avec l'étudiant et cette nécessité d'avoir ce rapport avec l'étudiant durant ces 2 semestres du parcours adapté. Par ailleurs, ce qui a beaucoup apporté à **M. LEMOIGNO**, et cela l'a vraiment frappé l'an dernier, c'est de discuter avec les étudiants qui ne veulent pas intégrer le dispositif. Même un échange de 5 ou 10 minutes permet d'apprendre énormément de choses. Il pense que pour le LMD5, il ne faudra pas laisser les étudiants, surtout ceux qui ont des fragilités, trop seuls dès le début, mais il faudra les accompagner le plus précocement possible : « Les recevoir fin novembre-début décembre est déjà trop tard ». Le diagnostic devra être réalisé bien avant. Pour cela, il faudra trouver un moyen de faire un maillage de ces étudiants et d'établir un contact autre que de les voir ou pas en TD, et relatif à l'obtention des notes.

**M. LEMOIGNO** constate qu'en discutant avec ces étudiants en difficulté, on se rend compte que très souvent ils ne savent pas quoi faire, ils sont à la Faculté par défaut, ils ne connaissent pas les dispositifs de réorientation. En ayant un contact direct avec les étudiants, **M. LEMOIGNO** pense que cela permettrait de les aider mais aussi d'aider les enseignants à les orienter vers des formations adaptées qui ouvrent en décalé (BTS, IUT, ...) et qui sont prêtes à accueillir des étudiants jusqu'au mois d'octobre, novembre. Il ajoute que le Ministère a mis en place un site qui répertorie toutes ces formations, et le SCUJO IP est là pour renseigner les étudiants sur ces formations. Il regrette que ni certains enseignants, ni les usagers, n'en soient informés. Aussi des étudiants restent à la Faculté alors qu'ils pourraient partir ailleurs. Du coup, ils deviennent des fantômes alors qu'ils réussiraient dans une autre structure sans risque de perdre leur année.

**M. LEMOIGNO** note que l'enseignement que l'on pourrait retenir de ce parcours adapté - et qui devrait être pris en compte lors de la mise en place pour le LMD5 - est que le dispositif doit être actif dès le début du 1<sup>er</sup> semestre. Ce qui a manqué dans ce parcours c'est un dispositif intermédiaire entre la rentrée de septembre et le diagnostic réalisé fin novembre. Il constate qu'il s'est passé plusieurs semaines d'enseignement durant lesquelles les étudiants n'ont pas été aidés alors que si certains avaient été accompagnés avec une remédiation à minima, avec quelques heures qui permettraient une remise à niveau sur de petites lacunes, il aurait été certainement possible de rebasculer les étudiants se situant juste au-dessous de la moyenne et les aider pour la suite. Il pense que cette étape manque et qu'il sera nécessaire de l'instaurer au LMD5. En regardant les maquettes, il s'est aperçu que les enseignants ont déjà fait ce travail. Il prend l'exemple du Département informatique qui a prévu 8 ECTS (4 ECTS en mathématique et 4 ECTS en informatique) de remise à niveau pour 3 de ses 5 groupes, en prévoyant l'hétérogénéité des lycéens qui sortiront du futur système du secondaire.

**M. LEMOIGNO** pense que le système qui est permis par l'architecture du LMD5 est un bon système, avec des portails qui sont beaucoup moins étendus que ceux du LMD4 où il n'y avait que Curie et Monod. Les étudiants seront plus proches des thématiques. Il explique qu'il y aura moins d'étudiants, et ils seront certainement plus orientés vers la discipline. Le contact avec eux sera plus facile. Il suppose qu'il faudra réfléchir à cela avec les tuteurs étudiants puisque l'Université pousse la Faculté à mettre en place le dispositif de tuteurs étudiants qui est un bon moyen d'établir un contact avec les étudiants : un L1 n'aura pas le même contact avec un enseignant qu'avec un autre étudiant de L3 ou master ; ce dernier établira un contact plus facilement.

**M. LEMOIGNO** remarque qu'il faudrait arrêter de proposer ce dispositif sur 2 années car il est difficile de le faire comprendre aux étudiants, et c'est un cauchemar pour la scolarité qui a du mal à le gérer. Il suggère un dispositif sur une année : au 1<sup>er</sup> semestre, procéder à une remédiation relativement légère aidée par des tuteurs, puis au 2<sup>ème</sup> semestre reprendre les choses qui ont coincé au 1<sup>er</sup> semestre. En consultant l'offre actuelle, il constate qu'en Curie, l'UE qui bloque est HLMA 101 (grosse UE de mathématiques). Il pense nécessaire de reprendre les notions de bases de mathématiques, avec une pédagogie différente pour leur permettre de repasser les 2<sup>èmes</sup> sessions en fin d'année, et éventuellement de les réussir, ou pour les préparer à doubler dans de meilleures conditions. Les étudiants qui ne réussiraient pas à cette remédiation devraient se voir proposer une réorientation. Pour cela, il y a un gros travail à réaliser avec le SCUJO-IP.

Pour **M. LEMOIGNO**, ne pas réussir à la Faculté des Sciences n'est pas un échec. Les 1<sup>ères</sup> expériences de remédiation consistaient à expliquer aux étudiants que plutôt que de perdre le 2<sup>d</sup> semestre à ne rien faire parce qu'ils avaient échoué au 1<sup>er</sup>, la FdS leur donnait un petit bagage scientifique qui permettait d'étayer leur dossier et ensuite de pouvoir se réorienter et de postuler vers un BTS ou IUT plus adapté pour eux. **M. LEMOIGNO** insiste, c'est ce vers quoi doit tendre la Faculté : « il faut aider à la fois, ceux qui sont capables de passer et ceux qui ne sont pas capables de rester à la FdS (et il y en a) à aller vers l'extérieur. ».

**M. GODELLE** trouve dommage de ne pas fonctionner sur 2 ans. Il part de l'expérience du parcours adapté en biologie. Le programme de semestre 2 n'a pas été très éloigné de celui réalisé en L1S1 sauf que les UE ont été effectuées dans des conditions un peu différentes. Ce qui a amené à traiter ces groupes avec une pédagogie distincte pour des objectifs pédagogiques similaires à ceux des autres étudiants. Il précise qu'en biologie un gros travail pédagogique a été réalisé sur les UE, le travail en groupe, la motivation des étudiants, etc. Tout ce travail générique pour le L1S1 a été mis en application d'une façon différente pour les étudiants de ce parcours adapté. Il retire de cette expérience quelque chose d'intéressant qui est le fait de mieux connaître les étudiants. Cela a des avantages qui, à son sens, sont bien plus importants que les inconvénients qu'il pourrait y avoir à séparer cette population de redoublants de la population générale. Il pense que s'il était possible, pour les étudiants qui sont passés par la remédiation pendant leur 1<sup>er</sup> L1, d'être repérés et de disposer d'un traitement séparé pour certaines UE, on arriverait à gagner des avantages de cette population suivie de près malgré le fait que ce soit des doublants. Il précise que cela fait un moment que le Département BE réfléchit à un traitement spécifique des redoublants de biologie mais la population n'était pas suffisamment importante pour arriver à gérer cela. Mais au travers de la gestion du parcours adapté il a été possible de proposer des choses intéressantes.

**M. LEMOIGNO** indique que cela sera aussi possible au niveau du futur portail LVSE (correspondant au portail Monod du LMD5) parce que ce sera un gros portail. Il craint qu'il y ait des difficultés pour les portails moins importants car la population des étudiants en remédiation sera très certainement inférieure à un groupe. Il faudra trouver des UE ou disciplines communes dans lesquelles on pourra réunir les étudiants en remédiation de plusieurs portails afin de constituer un grand groupe. Ce problème technique portera principalement sur les portails de Curie.

Pour **M. GODELLE**, séparer ces étudiants n'est pas négatif. Au contraire, ils représentent un petit groupe, ils se connaissent bien et ils s'entraident.

**M. LEMOIGNO** pense qu'il faut proposer ce dispositif comme vient de le faire **M. GODELLE**, parce que tous les étudiants concernés le perçoivent comme une stigmatisation. Il se rappelle que l'an dernier, la 1<sup>ère</sup> promotion suivait le PPE avec les « oui » au semestre 2 et ils regrettaient que lors de la 1<sup>ère</sup> conférence assurée par le SCUJO-IP, les chiffres de la réussite étudiante était présentée et on leur rabâchait que s'ils avaient obtenu moins d'une certaine note, ils échoueraient à la Faculté. Il précise qu'il y a un travail de valorisation à effectuer, en expliquant à ces étudiants qu'ils ne sont pas punis, mais qu'ils bénéficient d'un enseignement particulier, dans des conditions particulières et que cela les amènera vers plus de sécurité.

**M. HOFFMANN** remarque que le Conseil a voté des semestres sur des nombres de semaines définis, ce qui permet d'appréhender un raisonnement sur le parcours adapté qui sera peut être plus simple que des semestres qui fluctuaient en fonction des années de 13 et 14 semaines. Il espère que cela permettra d'avoir une structure plus facile à mettre en place.

**M. CASTELLON** note que **M. LEMOIGNO** a évoqué le tutorat étudiant. Il pense que cela dépasse le spectre du parcours adapté mais il lui demande s'il a une idée du cadrage ou de ce qui sera mis en place.

**M. LEMOIGNO** explique qu'il a travaillé sur le modèle de tutorat de la Faculté de Médecine qui fait un usage intensif du tutorat étudiant depuis de nombreuses années. Il pense que le tutorat doit être encadré, en formant les étudiants du L3 et M1 qui seront recrutés. Il pense que les plus réceptifs seraient plutôt issus du master MEEF. Ils devront être formés et suivis par des enseignants. Il prend l'exemple du tutorat en médecine, les tuteurs rencontrent environ une fois par semaine les enseignants qui les accompagnent, pour fixer le déroulement des séances, leur donner le matériel pédagogique, etc.

**M. LEMOIGNO** ajoute que l'aspect intéressant est la relation avec l'étudiant. Il se rappelle qu'à l'époque où il organisait le soutien organisé par les enseignants, celui-ci n'était pratiquement pas fréquenté par les étudiants, alors que le soutien organisé par les associations étudiantes est toujours plein même à 20h le soir.

**M. LEMOIGNO** explique qu'il a budgétisé le tutorat dans l'enveloppe reçue pour le parcours adapté.

**M. CASTELON** demande si cela vaudrait la peine qu'il y ait une personne investie dans le tutorat des UFR de Médecine ou Pharmacie pour en parler au Conseil, parce qu'ils bénéficient déjà de cette expérience.

**M. LEMOIGNO** en a discuté avec le Vice-Président de l'association des tuteurs en médecine, il y a 2 ans. L'étudiant lui avait expliqué le dispositif. Par contre, il en n'avait pas discuté avec le responsable enseignant. En effet, il faudra également parler de cela avec ce dernier.

Il semble à **M. BAYLET** qu'il y a quelques mois, il a été acté en CFVU que le modèle de tutorat de la Faculté de Médecine sert pour toutes les composantes. Il pense que rémunérer les tuteurs donnera envie aux étudiants de s'investir et les valorisera. Par ailleurs, le fait de généraliser le tutorat sur toutes les années, et pas seulement à la L1, apportera une aide à l'ensemble des étudiants. Il explique faire du tutorat au travers de son association GEEARS, il a pu constater que les étudiants qui se rendent au tutorat sont des habitués, il se crée une relation de confiance. Tuteurs et étudiants se retrouvent parfois en dehors des heures de tutorat, pour travailler ensemble. Il ajoute que son association organise des examens blancs, à laquelle une autre population, qui n'a jamais suivi de tutorat, s'ajoute. Les étudiants en profitent pour tester leur niveau. Il pense qu'il est important de soutenir et de continuer à pérenniser le tutorat.

**M. HOFFMANN** demande à l'assemblée si elle de nouvelle question ou remarque.

Le Conseil étant assez informé sur le parcours adapté, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

### **I. Point sur les remontées du LMD5**

**M. HOFFMANN** informe qu'il va faire un point rapide sur les retours du LMD5. Il indique que l'accréditation de la Faculté est remontée à la DFE le vendredi 31 janvier dernier. Un 1<sup>er</sup> retour a été transmis à la composante le lundi 11 février à 20h30. Ce dernier était composé de 3 fichiers : un pour les licences, un pour les licences professionnelles et un dernier pour les masters.

**M. LEMOIGNO** explique que ces fichiers comprennent les onglets qui ont été construits pour chacune des formations, soit tous les parcours pour les licences, les licences professionnelles et les masters. La DFE a extrait des données très macros : sur les 4 onglets, le dernier synthétise l'ensemble des données qui sont extraites, elles peuvent être très techniques comme par exemple le manque d'ECTS dans un certain parcours, le REH qui ne correspond pas au cadrage UM, etc. Les petits bugs sont traités très rapidement par **M. LEMOIGNO** et **M. PLEZ**.

**M. LEMOIGNO** indique qu'il y a un 2<sup>ème</sup> onglet relatif au bilan des heures, qui correspond à la somme de ce qui a été calculé dans les fichiers jaunes. La Direction les compare aux données qu'elle avait transmises aux départements. Elles avaient pour but de projeter les heures des formations et de faire en sorte qu'elles restent dans l'enveloppe.

**M. LEMOIGNO** regrette que **M. HERZLICH** ne puisse être présent à cette séance car il est le gardien de la rigueur sur ce calcul et il était assez content du travail réalisé.

**M. LEMOIGNO** ajoute que la direction devra engager un nouveau dialogue avec la DFE parce que les UE portées par la Faculté, même si elles ont le code d'autres composantes, sont comptées dans les heures de la FdS. Même chose pour les UE réalisées par des établissements extérieurs ; si la fameuse case O14 de ces UE n'a pas été correctement renseignée, elles figurent dans le bilan de la Faculté.

**M. LEMOIGNO** explique que la direction est en train de corriger l'ensemble de ces fichiers. Des enseignants ont pu être contactés pour régler des points techniques. L'ensemble de ces fichiers doit être remonté le lundi 17 février prochain, mais comme il ne sera pas présent à la FdS ce jour-là, tout sera transmis le vendredi 14 février 2020.

Concernant le dialogue budgétaire entre la direction de la Faculté et l'équipe de la présidence de l'Université de Montpellier, **M. LEMOIGNO** informe qu'elle aura lieu le mardi 3 mars prochain au matin, il y sera discuté l'offre de formation de la composante.

**M. HOFFMANN** ajoute qu'ensuite les accréditations passeront en CFVU le 2 avril, puis en CAC le 7 avril, au CA le 20 avril et enfin elles remonteront au ministère le 29 avril 2020.

**M. LEMOIGNO** note que si le dialogue budgétaire prévu le 3 mars se passe bien, le Conseil de la Faculté des Sciences devra se prononcer sur ces accréditations lors de la séance du 12 mars prochain, afin qu'elles puissent être transmises au CFVU de l'établissement.

**M. HOFFMANN** rappelle que le prochain Conseil se tiendra exceptionnellement un jeudi, le 12 mars 2020.

**M. FILHOL** s'interroge sur l'heure.

**M. HOFFMANN** informe que la séance sera à la même heure (8h45) et au même lieu (Salle des Actes) qu'habituellement, il n'y a que le jour qui change (jeudi au lieu de mercredi).

**Mme FORET** demande à **M. LEMOIGNO** à quel moment seront mises à disposition les maquettes qui ont été retirées de Moodle.

**M. LEMOIGNO** répond qu'actuellement elles sont quasiment toutes nettoyées. Seulement 3 sont en encore cours de nettoyage. Il informe qu'elles devraient être disponibles probablement le 23 février prochain.

**Mme CERDAN** (à vérifier si elle est présente ce jour) demande si dans le nouveau fichier apparaîtront les codes des UE.

**M. LEMOIGNO** répond positivement et ajoute que les codes ont été transmis dans les fichiers à la DFE pour les licences seulement. Le codage des masters est en cours.

**Mme FORET** s'interroge sur les erreurs qui ont été détectées.

**M. LEMOIGNO** explique qu'elles n'ont pas de grandes conséquences financières, elles restent à la marge. Il précise qu'il faut toujours se méfier des marges car sur une offre de formations comme celle de la Faculté : 1% correspond à 60 k€. Il précise que ces erreurs correspondent à des ECTS mal renseignés, une mutualisation fautive car il manque 4 ou 5 étudiants, des heures qui ont changé, des UE optionnelles manquantes, etc

**M. LEMOIGNO** insiste, les fichiers dont s'est servie la direction pour calculer les heures sont justes. Et c'est dans la retransmission à la DFE, lors de la recopie des fichiers que des erreurs ont pu s'ajouter. Toutefois, il n'y aura pas d'impact sur les calculs par la direction.

**M. HOFFMANN** ajoute qu'il y a des différences entre les fichiers de la DFE et ceux de la FdS. Aussi, la direction les contrôle afin de comprendre leurs origines et de les corriger.

En l'absence de nouvelle remarque de la part de l'assemblée, et avant de passer au point suivant, **M. HOFFMANN** remercie **M. LEMOIGNO**.

## 5. Questions diverses

**M. HOFFMANN** rappelle que **Mme BERARD** avait 2 interrogations. Il pense que **M. LEMOIGNO** a répondu à la première question relative aux maquettes. Il laisse le soin à **Mme BERARD** de rappeler sa 2<sup>ème</sup> question concernant la LPPR.

**Mme BERARD** note qu'en début de séance, **M. HOFFMANN** a fait part d'une contestation qui s'est déroulée le 11 février dernier lors de l'inauguration du bâtiment 36, et qui fait suite à plusieurs mouvements de personnels de l'Université et de l'extérieur. Elle se demande ce que la Faculté peut entreprendre à son niveau pour exprimer son mécontentement. Elle indique, pour exemple, que l'Université Paris VIII va fermer sa L1 qu'elle n'a pas les moyens d'assumer.

**M. HOFFMANN** entend que certaines Universités et Facultés prennent position. Il rappelle que la Faculté des Sciences de Montpellier a voté une motion que le Président de l'Université a fait remonter à la Ministre.

**M. HOFFMANN** indique être actuellement très gêné car ce sont encore une fois les étudiants qui vont pâtir de ces éventuelles prises de décision. Ils seront également touchés par la réforme des retraites qui ne concerne certes pas uniquement les plus âgés. Mais il n'a pas à prendre position et ce qu'il souhaite, en tant que Directeur de la Faculté des Sciences, c'est que les étudiants soient le moins impactés possible par les actions menées par les actions des personnels de la composante.

**M. HOFFMANN** prend l'exemple de la Recherche. Si elle s'arrête, cela sera gênant pour les laboratoires et aussi pour elle-même. Il rappelle, que lors du dernier Conseil extraordinaire, **M. MARIN** avait bien décrit la situation entre les demandes des laboratoires et de la Recherche, et la proposition de la Ministre sur la construction autour de projets d'ANR, de plus en plus rigoureux et suivis.

Au niveau de l'enseignement, **M. HOFFMANN** trouve difficile d'agir car cela concerne beaucoup plus de personnes. Il rappelle que la Faculté des Sciences compte 40% d'étudiants boursiers. Mettre ces étudiants encore plus en difficulté signifie que la Faculté n'assume plus son rôle. Il évoque que la rétention de notes peut impacter négativement les « oui si » et précise que ce ne sont pas les services administratifs, ni les instances supérieures qui seront en difficulté mais bien les étudiants.

**M. HOFFMANN** a du mal à répondre à la demande de **Mme BERARD**. Il propose de réunir un Conseil, ou d'organiser une Assemblée Générale lorsque la loi sera votée. Il rappelle que les personnes qui veulent organiser des AG, peuvent le faire indépendamment de la direction de la Faculté des Sciences. Il ajoute que la Faculté a pour devoir d'accompagner les étudiants, et de leur permettre de suivre leurs études dans les conditions les plus adaptées et les meilleures possibles, « ce qui est difficile à faire aujourd'hui ». Il entend que des Départements d'enseignement ne veulent pas faire remonter les notes mais il leur demande qui cela pénalise. Il reconnaît que la situation est difficile, il a entendu les manifestants lors de l'inauguration car il était dans le flux des personnes présentes. Il pense que le Conseil peut réfléchir sur les suites à donner mais aussi à comment ne pas pénaliser les étudiants. Il regrette que peu d'élus étudiants soient présents pour pouvoir leur demander leur avis. Il insiste, il ne veut pas prendre les étudiants en otage. Il propose qu'au lieu de faire de la rétention de notes, il serait aussi possible de donner les crédits à tous les étudiants mais il se demande si cela leur serait également bénéfique.

**Mme BERARD** fait remarquer que la Faculté se retrouve avec des maquettes qui ont perdu des heures d'enseignement devant les étudiants, et avec Parcoursup des capacités d'accueil qui limitent l'accès des étudiants dans l'enseignement supérieur. Elle pense que l'inaction embête et prend tout autant en otage les étudiants : « il y a des choix à faire ! ». Elle confirme que faire la grève ou procéder à de la rétention de notes pénalise les étudiants qui sont actuellement en études, mais si la Faculté n'agit pas ce sont toutes les générations futures qui seront pénalisées.

**M. HOFFMANN** constate que **Mme BERARD** parle de dommages collatéraux.

**Mme BERARD** relève qu'il y aura des dommages dans les 2 cas. Elle ne sait pas quels seront les meilleurs et quels seront les pires. Elle pense que cela se discute et craint que si rien n'est fait il y ait, de toutes façons, des dommages collatéraux. Elle le constate notamment avec la précarité qui s'installe.

Concernant la précarité, **M. HOFFMANN** indique que cela fait 15 à 20 ans qu'elle est particulièrement forte au sein de la Faculté des Sciences et il le déplore.

**Mme BERARD** regrette que rien ne soit fait contre cela.

**M. HOFFMANN** rappelle qu'une la promesse : « tout le monde peut suivre des études » est la plus idiote qui puisse être faite. Il précise que c'est comme si on disait que tout le monde pouvait courir un 100m aux jeux olympiques. Il pense que tout le monde peut suivre des études s'il en a les possibilités et les moyens intellectuels. Mais chacun a ses limites, et il ne faut pas faire de promesses quand on ne dispose pas de la capacité d'accompagner les gens jusqu'au bout de celles-ci.

Pour **M. HOFFMANN**, il faut accepter les jeunes qui peuvent faire des études, mais accepter tout le monde signifie que ce travail n'a pas été effectué en amont, au niveau des collèges et des lycées. Ce n'est pas les enseignants qui sont en cause mais l'idée fautive que les études c'est pour tout le monde. La Faculté essaie aujourd'hui de rétablir les discussions, notamment avec la future mise en place de l'IRES, car il est important que les lycées entendent les besoins de la Faculté, et vice et versa. Il constate qu'il y a une rupture dans ces discussions et qu'il est nécessaire de les rétablir pour connaître les besoins de chacun.

Concernant l'accueil de tous les étudiants, **M. HOFFMANN** rappelle que la Faculté ne peut y accéder car elle n'a ni les locaux, ni de possibilités et de moyens à l'infini. Il ne voit pas comment la Faculté pourrait procéder et propose de revenir sur des bases saines : « ceux qui souhaitent faire de longues études, et qui en ont la possibilité, doivent le faire quelle que soit leur situation financière, la Faculté doit les aider ! ». Il pense que dire à tout le monde « il faut faire des études », puis ensuite remarquer qu'il y a de l'absentéisme... Il se demande pourquoi certains étudiants viennent à la Faculté, s'ils sont vraiment là pour faire des études.

**Mme BERARD** n'est pas d'accord avec **M. HOFFMANN**.

Pour **M. HOFFMANN** mettre en place des capacités d'accueil met les gens face à leurs responsabilités. Et c'est pour lui le côté positif de ce dispositif.

**Mme BERARD** constate que les capacités d'accueil reflètent les possibilités d'enseignements. Elle remarque, comme l'a expliqué **M. LEMOIGNO** avec le parcours adapté, que le classement Parcoursup rencontre d'énormes failles, à savoir qu'il va stopper à l'entrée de la Faculté des étudiants qui auraient pu réussir. C'est cela qui la gêne.

**M. HOFFMANN** explique que c'est avant leur arrivée qu'il faudrait un filtre et qu'il souhaitait que le semestre 1 soit identique pour tous les étudiants « oui » et « oui si » parce que c'était l'occasion de repérer ceux qui pouvaient être accompagnés. Il y tenait fortement. Aujourd'hui, la Faculté est sur l'étape initiale de ce processus il faut maintenant analyser les premiers résultats et comprendre ce qui se passe. Il se rappelle qu'il y a 3 ans, des conseillers lui reprochaient de remplir des salles avec 60 étudiants alors qu'elles peuvent en accueillir 40 - et donc de mettre des gens en difficulté - mais d'un autre côté ils lui demandaient également d'accueillir tout le monde. Entre temps est arrivée la loi ORE qui l'a aidé. Il rappelle à **Mme BERARD** qu'en Informatique la FdS mettait beaucoup d'étudiants dans les salles dans de mauvaises conditions (entre 43 et 55 étudiants en TD), ce qui n'était pas normal. Il rappelle que la Faculté n'a pas les moyens de pousser les murs. Il ne sait pas ce que va donner la suite, il va y avoir des rénovations mais il n'y a pas que la Faculté pour faire des études.

**M. HOFFMANN** précise que **Mme le Recteur** a entendu le message lors de sa visite sur le campus du 11 février dernier, et il espère que le futur CPER n'ira pas à l'encontre des personnes qui l'ont bien accueilli.

**M. HOFFMANN** ne souhaite pas juger les gens, il n'est pas Directeur de la Faculté des Sciences pour ça.

**M. GODELLE** pense le travail réalisé par ce Conseil permet l'identification des problèmes. L'Assemblée essaie de les résoudre, pas forcément avec un certain consensus. Ce qui est clair pour lui, c'est que les propositions de changement des lois qui sont discutées actuellement (la réforme des retraites, la LPPR) n'ont aucun rapport avec les problèmes que rencontre la Faculté actuellement. Il note que le Conseil a identifié des problématiques, et l'ensemble des conseillers travaillent pour les résoudre. Pour **M. GODELLE**, ce qui arrive est complètement idéologique de la part du Ministère. Pour le moment, les choses ne bougent pas trop, mais il espère que les collègues - au fur et à mesure que les choses seront de plus en plus claires et qu'au niveau national les informations arriveront - se rendront compte du danger face auquel ils sont confrontés. Il ne comprendrait pas qu'on se retrouve dans une situation de conflit grave si le gouvernement continue dans son attitude qui est d'être droit dans ses bottes et d'essayer de faire avancer son plan qui dure depuis 20, où les objectifs restent identiques à ceux de la LPPR.

**M. HOFFMANN** prend l'exemple des ANR qui dure depuis 20 ans. Si personne n'y répond, cette politique devrait s'effondrer, seulement, des collègues voudront toujours y répondre.

**Mme BERARD** propose de lancer un mot d'ordre qui invite les enseignants chercheurs de ne plus répondre à l'ANR.

**M. HOFFMANN** précise que ce mot d'ordre devrait être national et s'appliquer à toutes les universités. Il ajoute qu'il ne dit pas qu'il faille arrêter les ANR mais il pense que c'est cette politique forte basée sur la construction de dossiers au lieu de s'attacher à l'essence du métier d'enseignant-chercheur qui est extrêmement difficile pour tous les collègues.

Avant de céder la parole à **M. MANCHERON**, **M. HOFFMANN** signale que le Conseil devrait avoir une nouvelle discussion à ce sujet, mais auparavant, il souhaiterait disposer du projet de loi.

**M. MANCHERON** comprend les propos tenus par **M. HOFFMANN** et constate que ce qui est très triste pour lui c'est que sans connaissance du projet de loi, le conseil ne sait pas encore pour quoi il travaille même s'il en connaît très bien, en toute honnêteté, l'issue. Il regrette que toutes les universités se regardent les unes les autres pour savoir qui réagit - et de quelle façon -, parce que personne ne veut être la première à bouger. Il pense qu'il est important de réfléchir, en se disant que dans l'hypothèse où les choses vont mal se passer, autant avoir déjà des idées sur la manière dont va protester la composante. Il confirme que la prérogative principale de la FdS est l'enseignement donc les dommages seront liés à l'enseignement et les étudiants seront les otages. Il suggère une proposition qui présente l'avantage de ne pas seulement prendre les étudiants en otage mais aussi le système : il s'agit de refuser d'ouvrir la L1. La Faculté ne refuse pas d'effectuer des enseignements qui auront bien lieu, et cela pénalise surtout les services pédagogiques. Par contre, cela montre l'utilité de la Faculté au niveau de l'Académie et oblige l'Université et le Rectorat à prendre en compte notre importance et à ne pas la dévaluer, comme cela peut être fait quand il est demandé de choisir l'université en dernier choix. **M. MANCHERON** constate qu'il y a un message publicitaire qui est très néfaste de la part du Rectorat qui fait que la Faculté des Sciences - et l'Université de manière générale - est une formation au rabais. Ce qui permet de légitimer le fait de ne pas octroyer trop de moyens. Il pense qu'il faut réfléchir en amont. Il insiste, sa proposition mérite d'être étudiée et il peut y en avoir d'autres. Il rappelle que Paris VIII n'ouvrira pas la L1 à la rentrée prochaine.

**M. HOFFMANN** suggère à **M. MANCHERON** de proposer l'inverse en fermant les masters et en misant tout sur les formations de licence.

**M. HOFFMANN** demande de ne pas dériver et de rester sérieux. Il précise qu'il faut faire attention à ce que l'on souhaite. Il rappelle qu'il est délicat de toucher aux L1 parce que ce sont des jeunes qui rentrent dans la vie et qui n'ont pas de formation derrière eux.

**M. MANCHERON** rappelle que l'objectif est d'organiser un bras de fer et d'essayer de le gagner. Il explique que sa fille est cette année en terminale, et ce n'est pas dans son objectif de père que de proposer cette solution. Mais il pense qu'à un moment donné, il faut être prêt à agir. Il pense que la rétention des notes n'a aucune incidence au niveau du Rectorat, qui s'en fiche. Il pense qu'en n'ouvrant pas la L1, cela mettra clairement à mal le Rectorat qui ne pourra pas ne pas agir.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. BAYLET**. Il signale qu'il est important d'avoir l'avis d'un étudiant.

**M. BAYLET** pense que l'idée de ne pas ouvrir la L1 fera beaucoup parler, mais par contre cela « va rendre fous les étudiants ». Il serait intéressant que toutes les universités fassent cela. Si la FdS est la seule à ne pas ouvrir ses L1, à part lui donner une image négative pour toutes les générations à venir de lycéens, cela ne sert à rien.

**M. MANCHERON** explique que c'est pour cette raison qu'il faut savoir comment se positionneront toutes les universités.

**M. HOFFMANN** remercie **M. BAYLET** pour sa remarque.

Sans autres intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 30.**

**M. HOFFMANN** remercie les conseillers de leur présence et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **jeudi 12 mars 2020, à la Salle des Actes, du campus Triolet.**

**Le Président de séance**

**La Secrétaire de séance**

**Alain Hoffmann**

**Béatrice Goujon**

**Calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences de Montpellier**  
 2ème semestre de l'année universitaire 2019-2020

Conseils	Date du Bureau	Date du Conseil	Heure du Conseil	Lieu du Conseil
Conseil n°305	Mardi 7 janvier 2020	<b>Mercredi 15 janvier 2020</b>	8h45	Salle des Actes
Conseil n°302	Mardi 4 février 2020	<b>Mercredi 12 février 2020</b>	8h45	Salle des Actes
Conseil n°303	Mardi 3 mars 2020	<b>Jeudi 12 mars 2020</b>	8h45	Salle des Actes
Conseil n°304	Mardi 31 mars 2020	<b>Mercredi 8 avril 2020</b>	8h45	Salle des Actes
Conseil n°305	Lundi 4 mai 2020	<b>Mercredi 13 mai 2020</b>	8h45	Salle des Actes
Conseil n°306	Mardi 2 juin 2020	<b>Mercredi 10 juin 2020</b>	8h45	Salle des Actes
Conseil n°307	Mardi 7 juillet 2020	<b>Vendredi 10 juillet 2020</b>	8h45	Salle des Actes